

INFORMATION RÉGLEMENTÉE - 1 SEPTEMBRE 2010 - 15.30 heures

S.A. SPADEL N.V.
Rue Colonel Bourg 103 -1030 BRUXELLES
RPM Bruxelles 0405 844 436

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2010 (14.00 h)

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui aura lieu lundi 27 septembre 2010 à 14.00 heures au siège social de la Société, 103, Rue Colonel Bourg à 1030 BRUXELLES.

Ordre du jour

Distribution d'un dividende exceptionnel de 14,00 euros bruts (10,50 euros nets) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit, soit au total 58.104.900 euros, payable le mardi 28 septembre 2010 contre remise du coupon n°11.

Proposition de décision:

- l'assemblée générale décide de distribuer un dividende exceptionnel de 14,00 euros bruts (10,50 euros nets) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit, soit au total 58.104.900 euros, payable le mardi 28 septembre 2010 contre remise du coupon n°11.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts; les actions au porteur doivent être déposées, au plus tard, cinq jours avant l'assemblée au siège social ou aux sièges, succursales et agences des établissements bancaires ci-après : BNP PARIBAS FORTIS, KBC, ING.

Pour les propriétaires d'actions dématérialisées, le droit de prendre part à l'assemblée générale est subordonné au dépôt au siège social ou aux sièges, succursales et agences des établissements bancaires cités ci-dessus, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, d'une attestation établie par un teneur de compte agréé conformément à l'article 468 du Code des Sociétés ou par l'organisme de liquidation désigné conformément au même article et certifiant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Les actionnaires nominatifs devront être inscrits sur le registre des actions nominatives de la société trois jours au plus tard avant la réunion de l'assemblée générale et devront, en outre, informer la société, dans le même délai, de leur intention d'assister à l'assemblée générale ainsi que du nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Les actionnaires peuvent se faire représenter conformément à l'article 20 des statuts. Des formulaires de procuration sont disponibles sur le site *corporate* de la société www.spadel.com ou au secrétariat général de la société (02 / 702.38.55).

Le Conseil d'Administration

ECHO, 2 septembre 2010 + LE MONITEUR BELGE, 2 septembre 2010